



Devis non respecté par le client.

Par **AB17**, le **11/05/2011** à **19:50**

Bonjour,

Je suis entrepreneur paysagiste, un client a accepté et signé un devis en octobre 2009 pour des travaux de paysagers au montant de 4;600 €. Pour des raisons d'organisation il m'a demandé à 2 reprise de repousser la date des travaux au printemps et à l'automne 2010. Au mois d'octobre 2010, il m'a encore demandé d'attendre. Je lui ai écrit pour qu'il m'informe sur la suite à donner à ce devis car les tarifs ne seront plus d'actualité. Je n'ai pas eu de réponse à mon courrier. Je suis repassé devant chez lui et j'ai remarqué que les travaux paysagers étaient commencés. Pouvez vous me dire quel recours j'ai, s'il y en a un ?

Merci beaucoup.